



Registre d'état-civil

1838

Renee Jullien
Ducet



REGISTRE

Contenant *vingt quatre* feuillets, cotés et paraphés par nous Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, Chevalier de l'ordre royal de la Légion d'Honneur, destiné à constater les NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS de la Commune d'*Ambleville* pendant le cours de l'année 1838.

A Meaux, le *Seize* Décembre mil huit cent trente-sept.

M. J. *Sous Mil huit cent treize, le dix huit Janvier à huit heures du matin, devant nous Marie de la Commune d'Ambleville officier de l'état civil, sont venus les sieurs Jacques Dubois âgé de quarante et un ans, et Louis basile Martintié âgé de trente quatre ans, tous deux hommes majeurs, devant moi audis ammuniens, lesquels montent déclarer qu'ils, (Jules baptiste Sébastien) âgé de un an dix mois et vingt deux jours, né au hameau d'*Ambleville*, commune d'Ambleville, département de Seine et Marne, y demeurent; fils de Jean baptiste Sébastien, et de Marie querivie Julie Le Prigent sa femme, tous deux vivants; est né à l'endomme de ses père et mère audis*

*Jules
Sébastien
Jules baptiste
décédé le 17 Janvier*

Mes. huius diej tenuit present Mois, à dix heures du Soir,
et ont les déclarans signé avec Nous le présent acte,
après lecture faite;

Thoy entier,
J. Dubois Maire

N^o 2

Décès

Hénaut

Jean Baptiste

décédé le 22 Janvier

Thoy entier
Maire

G.P. Dubois,

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt deux Janvier à dix
heures du Matin, devant nous Thoyent, Maire de la Commune
d'Armentières, officier de l'état civil, tout comparus les deux
Barbier Sébastien, âgé de trente-deux ans père Monnier et du
dominique père Dubois; et de Charles Dominique Dubois
âgé de vingt-deux ans, tout deux Thoyens. Ayant dénoncé
en cette dite Commune, lesquels Nous ont déclaré que Jean
Baptiste Hénaut, âgé de vingt-trois mois
vingt-huit jours, né à Paris département de Seine
vint au dicitte dite d'Armentières à la date de l'acte
suivant la déclaration à Nous faite par la Mère de l'enfant
dénonçant la Monnaie au nom de la dite Commune
d'Armentières, fils de Jean François Hénaut,
épicier et de Delice pilon, sa femme, demeurant à
Paris, Rue Marcellaine. Muriel vingt-cinq;
est décédé dans la dite d'Armentières le Jeudi Sébastien
Barbier, père Monnier, le Jeudi d'auant vingt-deux présent
Mois de Janvier, à quatre heures du matin, et
à la fin Charles Dominique Dubois, signé avec
Nous le présent acte, et le Jeudi Sébastien Nous
a déclaré ne pouvoir écrire ni signer de caractère
suivant la loi; après lectures faites; une
approuvé un Thoy bon;

G.P. Dubois,

Thoyent
Maire



N^o 3

Marriage

Prévost
Louis Joseph
et
Sébastien
Adélaïde
Alexandrine
Monnier
Mariés le
23 Janvier

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt trois
du Mois de Janvier, devant nous Thoyent, Maire officier de l'état civil de la Commune d'Armentières
département de Soissons et Marne; tout comparus les deux contractants
Mariage Le Jeudi, Louis Joseph Prévost, âgé de vingt-deux
ans cinq Mois ouys d'ors. Né à Armentières le 23 Janvier 1827.
Maison, et demeurant; Le Jeudi vingt trois Janvier
avant l'heure de la messe de la dite Commune de Armentières
par Monsieur l'adjoint de la dite Commune de Armentières
le date du vingt Janvier présent Mois. Majesté fil
légitime de Charles Victor Gabriel Prévost, Perruguet,
et de Marie Louise père, la femme, demeurant audit Armentières
le père et Mère ici présents et consentants audit Mariage
d'une part, et demoiselle Adélaïde Alexandrine Sébastien,
âgée de vingt et un an un Mois, née à Armentières le dudit
Janvier, devant Nous notés de Marne porte Rue des Sœurs au
village d'Armentières, le vingt trois décembre Mil huit cent seize
Mariant son note de Marne porte Rue des Sœurs au
village d'Armentières, le vingt trois décembre Mil huit cent seize
audit d'Armentières, la dite Commune d'Armentières, et demeurant
chez Thoyent, fille Majesté et légitime de Jean
Baptiste Alexandre Sébastien Cabaret, et de Marie
Gérard, Julie dolle sa femme, la père et
Mère demeurant audit Thoy. i-ci grévents et consentants
audit Mariage d'autre part, Lesquels Nous ont décreté
de procéder à la célébration du Mariage projeté. Par les
Eug., et dont les protestations ont été faites devant la
principale porte de Notre Maison Commune, par soi;
la première le sept et la seconde le quatorze présent
Mois de Janvier, à l'heure du Midi; pareilles protestations
ont été faites sur les dites Communes de Armentières, les
dimanches sept et quatorze présent Mois de Janvier
suivant le certificat à Nous délivré par Monsieur
Maret, adjoint à Monsieur le Maire de la dite Commune
de Armentières. La date du vingt trois présent Mois —

uneuse opposition audit mariage. Nous ayant été
 signés, faisant droit à leur régulation, nous avions
 donné lecture de toutes les pures ci-dessus mentionnées
 et du chapitre 1^{er} du livre des actes civils institut du mariage,
 avons demandé au futur époux et à la future épouse
 s'ils veulent le prendre pour mari et pour femme, chacun
 d'eux ayant déclaré séparément et affirmativement,
 Nous déclarons au nom de la loi, que le said Louis Joseph
 priez, et demoiselle Adélaïde Sophie Andrine Sébastien,
 sont unis par le mariage, de quoi avons dressé cette
 inscription de Jean Pierre Niclaus Fouquet, âgé de
 cinquante deux ans Cabaretier, ou de l'assiette de l'épouse,
 dentiste François Michel Dumont âgé de vingt quatre ans,
 beau frère de l'épouse, sont deux témoins de l'épouse demeurant
 audit village, et Jacques Guillaume Sébastien âgé
 de soixante six ans bûcheron, ou de l'assiette de
 l'épouse, et Joseph Sébastien, âgé de vingt quatre ans
 ou de l'assiette de l'épouse, sont deux témoins de l'épouse
 demeurant audit village, et trois quatre témoins Majeurs
 Lesquels après leur lecture ont aussi signé
 avec nous et les parties contractantes l'acte de mariage
 de l'épouse que n'a déclaré le curé de son église de
 la ville où il vit devant la loi, le tout ay en le bon fait
 approuvé ma telle et en mon stage souigne Nac
 e Alexandre Sébastien Gervost

Gervost prêtre Dumont
 St Sébastien Cabaretier
 Jacques
 Sébastien



N° 4
 Décès
 Sébastien
 Adélaïde Louise
 Obierge
 Sébastien
 Décédée le
 27 Janvier

L'an Mil Sept Cent Trente huit, le vingt sept Janvier,
 à deux heures de l'appel midi, devant nous l'curé, Maire de
 la commune d'Armentières, officier de l'état civil, tout tangard
 les Juves, germain filz Molin, âgé de quarante quatre ans,
 et Denis Mathurin Jacquet âgé de vingt cinq ans, tous deux
 témoins Majeurs. Immuré audit armurier, lesquels Nous
 ont déclaré que, Adélaïde Louise obierge Sébastien,
 âgée de quatre ans six mois vingt jours, née à
 l'île d'Amour d'Armentières y demeurant, département de
 Picardie et Marne, fille de Jacques Pierre petit Sébastien,
 et de Marie Françoise Adélaïde le prenu sa femme,
 tous deux vivant demeurant audit île. Est décédée
 au domicile de ses parents Mere, le jour d'aujourd'hui vingt sept
 présent Mois de Janvier, à deux heures du matin,
 et ont les déclarans signé avec Nous le présent acte, après
 lecture faite.

C. Molin
 J. Molin

N° 5
 Décès
 Airon
 François
 Desiré
 Marie
 Décédé le
 28 Janvier

L'an Mil Sept Cent Trente huit, le vingt huit Janvier à deux
 heures du soir, devant nous l'curé, Maire de la commune
 d'Armentières, officier de l'état civil, tout tangard les Juves
 Petit François, âgé de trente ans, et Pierre Denis Robiche,
 âgé de soixante trois ans, tous deux témoins Majeurs
 demeurant audit Armentières, lesquels Nous ont déclaré
 que, François Desiré Airon, âgé de sept ou huit jours,
 né à l'île d'Amour dudit Armentières, femme et Mame, y
 demeurant, fils de Daniel Basile Théodore Airon, et de
 Marie Louise Marie Vitry. La femme, tous deux vivant
 demeurant audit île, est décédé audit île au domicile
 de ses parents Mere, le jour d'aujourd'hui à deux heures du soir
 et ont les déclarans signé avec Nous le présent acte

Excepté le Nous p'mon qui Nous a déclaré Ne l'avoir
écrit Ni signé, de ce interpellé l'instant d'abord le tout
après lecture faite;

N^o 6^e

Mariage

Merry Rose

amable

frédéric,

et

Tarivin

Louise Therese

nuery

Mariés le

30 Janvier

20 bi che

Caroline
Maire AY

Le mil huit cent quatre-vingt, Le vendredi par devant
Nous messieurs Augustin Tarivin, Maire officier de l'état
civil de la commune d'Amoussies, département de Picardie
et Marne, dont témoignons pour contracter mariage,
Le Nous, Nous amable frédéric Merry, âgé de vingt
et un an, deux mois et vingt et un jours, né en cette
dite commune le 15 Novembre mil huit cent quatre-
vingt son acte de naissance porté au Notaire Étienne
civil de cette commune, y demeurant garçon Amoussies,
Majino fils légitime de Jean baptiste Merry, ancien
charon Amoussies, et de Marie angelique Molini, sa
femme, demeurant audit amoussies, ses pères et mère
ici présents et consentants audit mariage d'autre part,
et demoiselle Louise Therese Tarivin, âgée de dix sept
ans deux mois et vingt jours, née et demeurant audit amoussies
Le dix Mars mil huit cent quatre-vingt, suivant son acte de
naissance porté au Notaire Étienne civil de la dite commune
de, d'amoussies, sans profession, fille Amoussies et
légitime de François Denis Tarivin, Amoussies,
et de Notette Melie Molini de Amoussies, demeurant
aussi audit amoussies, ses pères et mère, i ci présent
et consentants audit mariage d'autre part, lesquels
Nous ont requis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre Nous, et dont les publications ont été faites
devant la principale porte de Notre Mairie commune
Amoussies, les dimanches quatorze, et vingt et un premiers
Mois de Janvier à Amoussies, paroisse Amoussies



opposition audit mariage Nous ayant été H^o
signifiés lorsque avait à être délivrée,
après avoir donné lecture de toute les pieces de
Dراسes Moutonnieres et du chapitre du titre
du Code civil intitulé du Mariage, nous demandé
un facteur époux et à la future épouse l'ils consentent de
prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant
répondu épertement et affirmativement, nous déclarons
en Nous de la loi que le Nous amable frédéric
Merry, et demoiselle Louise Therese Tarivin, sont
unis par le Mariage, de quoi avons dressé acte en
présence de Jacques Francois Merry âgé de cinquante ans,
bourgeois oncle paternel de l'époux, Jean baptiste sicorodol, âgé de
quarante et un ans, Amoussies, oncle maternel de l'épouse,
Anthonin de l'épouse, et Jean Louis Molini âgé de cinquante huit,
Amoussies, oncle maternel de l'épouse; Jean Louis Tarivin,
âgé de quarante huit ans, Amoussies, oncle paternel de l'épouse,
tous deux louans de l'épouse et leurs quatre enfants Majino, demeurant
audit amoussies, lesquels ayant qu'il leur a été aussi donné
lecture audit mariage avec Nous et les parties contractantes,
excepté la Mère de l'épouse, la Mère de l'épouse, et le Père
Jean Louis Tarivin qui Nous ont déclaré le Savoir écrire
Ni signé, de ce interpellé suivant la loi, le tout après lecture faite,
affirmé en cette époque comme vrai,
Jean baptiste merry

Caroline
Maire AY

amable frédéric rose nuery
Louise Therese Tarivin

Merry Louise Molini
Tarivin

No. 7

Décès

Marteaup

Marie
Louise Denise
Victoire,
Décédée,
le 7 juillet
1789

+
Marteaup

Parisien
Maire *ff*

Jacques
André Dubois

No. 8.

Décès.

gentilis Marie
Elisa Eleonore
Victoire, le
7 juillet 1789

S'au Mat huit entante huit, le quatorze foyrre à une heure du matin devant nous Parisien, Maire de la Commune d'Armentières, officier de l'état civil; tout comparaus les tenuus, Jacques André Dubois, âgé de vingt de quarante et un ans, et Denis Mathias Tanguet, âgé de vingt cinq ans, tous deux témoins Majors demeurant en la dite commune d'Armentières, lesquels Nous ont déclaré que Louise Marie victoire décédée, âgée de soixante quatre ans. Neuf mois cinq jours née en l'île d'Ysle au commencement d'anniversaire, d'anniversaire de son mariage avec Charles Anne leprince, sa femme, tous deux décédés épouse de Charles Anne leprince, sa femme, tous deux décédés épouse de Charles Theodore Cousin décédé, est décédée dans l'île en son domicile le Jour où l'île fut présent offert de foyrre, à 9h heures du matin et ont les déclarants signé avec Nous le présent acte; après lecture faite; approuvé en l'envoi bon;

Jacques, André Dubois

Parisien
Maire *ff*



Le 16 Juillet, de la m'tz appelle suivant la loi. *ff*
ff S. Molin

Caroline
Maire *ff*

No. 9.
Mathilde
Ferrive
Françoise
Augustine
La Pardine
Jacques, André
Dubois

S'au Mat huit entante huit, le 9 foyrre à trois heures de l'apres midi, devant nous Maire de la Commune d'Armentières, officier de l'état civil; est comparu de la saide ville Mathilde Ferrive, âgée de vingt six ans. Demeurant au hameau d'Ysle, commune d'Armentières, Lesquels Nous a présenté un enfant de sexe féminin, né aussi à l'île en son domicile, le Jour où l'île fut présent offert de foyrre, à l'heure de l'apres midi, de son légitime mariage avec Marie Louis Leblanc Gallicet, sa femme âgée de vingt sept ans. Auguste Dubois il Nous a déclaré donner les prénoms de Françoise Augustine La Pardine. Lesdites présentation et déclaration Nous ont été faites

Présence des deux Tanguet André Dubois, âgé de quarante deux ans, et de Charles Dominique Dubois, âgé de vingt trois ans, tous deux témoins Majors demeurant en dit arrondissement. Lesquels ont aussi que le père de l'enfant signé avec Nous le présent acte de Naissance, après lecture faite;

No. 10.
Mathilde
Ferrive
Françoise
Charles Victor,
né le 9 Mars
1789

Assistante Ferrive
André Dubois C. D. Dubois
Maire *ff*

S'au Mat huit entante huit, le onze Mars à cinq heures du matin, devant nous Parisien, Maire de la Commune d'Armentières, officier de l'état civil, est comparu Léonie Charles Theodore Nobliche, âgé de vingt huit

nus, devant tout modit armementier, lequel Monsieur a
 présente un infant du sexe Masculin, né en son domicile
 le huit présent Mois de Mars, à deux heures du soir,
 de son légitime Mariage, avec, victoire Virginie
 Morel, sa femme âgée de vingt trois ans, auquel
 infant il auroit déclaré dorénavant le prénom de Charles
 Victor, les dites inscriptions et déclarations monsieur
 ont été faites en présence des sieurs Louis Bourassa, âgé
 de quarante et un ans, et de Jacques Dubois, âgé
 de quarante deux ans. Tous deux témoins Majeurs,
 demeurant à Ammatrice, lesquels ont les heures
 Dubois, et Robiche que de Robichot, signé avec Monsieur
 Le présent acte, et le sieur Bourassa a déclaré ne
 Savoir écrire ni signer de l'interpellé devant la
 loi, le tout après lecture faite,
 André Dubois Robiche

N^o 11.

Dicier

Molin

Jules Adolphe

décédé le

11 Mars

L'an Mil huit cent quatre huit le douze Mars, à l'heure
 de Midi, devant Monsieur Larivière, Maire de la Commune
 d'Ammatrice, officier de l'état civil; tout comparaçant les sieurs
 Jean Louis Larivière, âgé de quarante sept ans, et Victor
 Jean Baptiste Sol, âgé de quarante deux ans, tous deux témoins
 Majeurs, demeurant modit armementier, lesquels monsieur ont
 déclaré que, (Jules Adolphe Molin,) âgé des 29
 ans, a épousé Marie de son dicier, ne la telle personne
 département de Sainct Maurice, demeurant, fille de
 Jean Louis Molin, et de Marie Catherine et Blaise Robiche
 sa femme, tous deux vivants, est décédé modit armementier
 au domicile de son père et mère. Ainsi en ce présent Mois
 de Mars, à quatre heures de l'après-midi, et



Lequel Mois Jean Baptiste Victor déclarant signé
 avec Monsieur, et le sieur Jean Louis Larivière, Maire
 a déclaré le Savoir écrire sic signé de l'interpellé devant
 la loi, le tout après lecture faite,
 Larivière
 Mairie

N^o 12.

Dicier

Robiche

Auguste

Honoré

décédé le

13 Mars.

L'an Mil huit cent quatre huit. Le sieur Morel, à l'heure
 de Midi, devant Monsieur Larivière Maire de la Commune
 d'Ammatrice, officier de l'état civil; tout comparaçant les sieurs
 Jean Charles Dominique Dubois, âgé de vingt trois
 ans, et Gaspard Germain Molin, âgé de quarante quatre
 ans, tous deux témoins Majeurs, demeurant à Ammatrice,
 lesquels monsieur ont déclaré que, (Auguste Honoré Robiche,)
 âgé de quatre Mois et un Jour, n'audit armementier
 déportant de Sainct Maurice, y demeurant, fils de
 Pierre Honoré Jules Robiche, et de Geneviève Marie
 Simon, sa femme, tous deux vivants. Est décédé audit
 armementier, au domicile de son père et mère, à l'heure
 dix Mois à cinq heures du matin, et ont les déclaraans
 signé avec monsieur le présent acte après lecture faite,
 J. C. Molin C. P. Dubois,

Larivière
 Mairie

N^o 13.

Dicier

Camappa

Marie François

décédé le

20 Mars

L'an Mil huit cent quatre huit, le vingt Mars, à une heure
 de l'après-midi, devant Monsieur Larivière Maire de la Commune, armementier, officier
 de l'état civil, tout comparaçant les sieurs, Denis Mathieu Jacquot, âgé
 de vingt trois ans, et Jean Louis Robiche, âgé de vingt trois ans,
 tous deux témoins Majeurs demeurant à la telle Commune, lesquels
 monsieur ont déclaré que, (Marie François Camappa,) âgée
 de trente ans, de la commune de Vigan, test ans depuis, test fils de Nicolas
 Camappa, demeurant à Hubert Camappa, et de Marie Francois de Linge, sa femme,
 tous deux décédés, épouse de Jean François Camappa décédé, est
 décédé dans l'heure de l'après-midi, à l'heure dix Mois, à
 Jacquot, tout heure de l'après-midi, et sont les déclaraans signé avec

Jacquot

Robiche

Jacques
 Robiche

Larivière
 Mairie

N° 15.

Maitaine

Sebastien

Victorine

Marguerite

Née le 23 Mars

S'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt quatre Mars à
huit heures du matin, devant Monsieur Maire de la commune
d'Armentières, officier de l'état civil. Et comparaient les
pieds François Lambert Sebastian, âgé de trente sept ans,
dimenant à l'île des Mésanges, commune d'Armentières,
lequel Monsieur présentait un enfant de sexe féminin,
né en son domicile hier vingt trois présent Monsieur de Mars.
Et en son domicile hier vingt trois présent Monsieur de Mars
à quatre heures du matin, à son logement Mariage
avec Marie Adélaïde Martine Marteau, femme âgée
de trente deux ans, auquel enfant il nous a déclaré donner
les prénoms de Victoire Marguerite les dites
présentation et déclaration Monsieur ont été faites au
présence des deux, Jean Baptiste Dubois Vol. âgé des
quarante et un ans, et fils d'Emmanuel Molin, âgé de
quarante quatre ans, tous deux tenans Majors, dimenant
demeurant, au dit d'Armentières, lesquels ont signé cette
Monsieur présent acte, et la saidie Sebastian père de l'enfant
Monsieur déclaré le jour où il a signé de la victoire
dimenant la loi le tout après lecture faite,

et Sébastien Vol.



N° 16.

Maitaine

Désiré

Marguerite

Née le

24 Mars

N° 17.

Désiré

Marguerite

Célestine

Marguerite

Victorine

Décédé le

27 Mars.

+

Présenté par acte

Signature

au greffeur

Le 28 Mars

S'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt quatre Mars à Paris
précis, devant Monsieur Maire de la commune d'Armentières, officier
de l'état civil. Aont comparus les deux, Charles Dominique
Dubois âgé de vingt deux ans, et Pierre Hermann, âgé
de trente neuf ans, tous deux tenans Majors, dimenant
en cette commune, lesquels Monsieur a déclaré que,
Célestine Marguerite Victorine Marguerite, âgée
de un mois vingt six jours, née à Paris, Mairie du
Présenté par acte Célestine et venu dimenant à
l'île des Mésanges, commune d'Armentières
Le 28 Mars, fille de Célestine Sophie Octavie Marguerite
dimenant à Paris, Mairie des Marais. Numéro cinquante

douze, l'affaire, visant cette déclaration audit Monsieur
au domicile du saidi Thérèse Gabriel Henry
mère Marguerite, pied vingt trois présent Monsieur de Mars,
âgé de trente deux ans, et à la saidi Dubois Marguerite
Monsieur, et le Vieux Bonnemont. Monsieur déclaré l'acte
soit au nom de la victoire, suivant la loi, les
tout après lecture faite, approuvé en ce lieu bon,
C. D. Dubois, (Signature)
Maire (Signature)

S'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt quatre Mars à
douze heures du matin, à Paris, devant Monsieur Maire de la commune
d'Armentières, officier de l'état civil. Et comparaient les deux,
Jean François Lucie Durie, âgé de trente sept ans, homme
dimenant à l'île des Mésanges, l'île des Mésanges, commune d'Armentières,
Lequel Monsieur a déclaré que Marguerite adole Bourdet,
âgée de vingt et un ans. Née en commune des deux communes
de l'île des Mésanges, Paris, dimenant audit Monsieur, fille
de Pierre Etienne Bourdet, et de Marguerite Marguerite
Bourdet, l'île des Mésanges, tous deux déclarés, et rencontré audit
Monsieur le 28 Mars à six heures du matin, à son enfant
du sexe féminin, qu'il s'agit Jean François Lucie Durie.
Monsieur présente le document portant le dit Jean François Lucie
Durie, pour être le père de cet enfant, mais il nous a
déclaré donner les prénoms de (Marguerite Aimé) les dites
présentation et déclaration, et circonstance Monsieur ont
été faites en présence des deux, Jean Louis Larivière âgé de
quarante trois ans, et le François André Dubois, âgé de
quarante et un ans, tous deux tenans Majors, dimenant
en cette commune, le dit Jean Dubois a signé cette Monsieur le
présent note, et les deux Larivière, et Durie père de l'enfant
Monsieur ont déclaré en la justice, de l'intégrité l'acte de la loi. Le
tout après lecture faite, (Signature)
Maire (Signature) André Dubois

N^o 17

Maitaine

Léproux

Arthur

François

au 28 Mars.

L'an Mil huit cent quatre-vingt neuf Mars.
Le vingt huit d'Avril devant Monsieur Maire de
la commune d'Armentières, officier de l'état civil,
et son garde à paix, Louis le pruy, âgé de trente-deux
ans, demeurant à l'Isle Hamme d'Armentières, également
Monsieur à présent un enfant du sexe Masculin, né
le 1er octobre an Mil huit cent quatre-vingt trois, fils
de Marie à vingt huit ans de l'âge de mariage
avec quinze ans matrice la Vieille, la femme âgée de
vingt-huit ans, auquel enfant il nous a déclaré
davantage la présence de (Arthur François)
les deux présentation et déclaration nous ont été faites
en présence des témoins Modeste Molin, âgé de quarante
ans, et de sa femme Molin, âgée de quarante
ans, tous deux d'Armentières, demeurant au 1^{er}
quartier, auquel ont avis que le père de l'enfant
n'a pas pris le nom de l'enfant, mais Modeste
Molin, qui a déclaré au Sérail le nom de l'enfant
interpellé devant la loi; le tout ayant été fait,
interpellé devant la loi; le tout ayant été fait,

Signature de S. Molin

Caroline
Maire A.



N^o 18

Bécs

Albert

Auguste

Ernest

Jeudi le
2 avril;

L'an Mil huit cent quatre-vingt huit, le 24 avril à huit heures du
matin, devant Monsieur Maire de la commune d'Armentières,
officier de l'état civil, tout concubin et femme paroissiens
d'Armentières, âgée de vingt ans et Louis Bonamy, âgé de
quarante ans, tous deux d'Armentières, demeurant
au 1^{er} quartier, lesquels deux ont déclaré que
cinqième Ernest Albert, âgé de quarante ans,
femme Louis, née à Paris le 1^{er} Mars de ses parents
Léonard et Sophie, demeurant à l'Isle Hamme

d'Armentières, fils de Théodore Doyen, avocat
à la Cour, et de Jeanne abruelle chauvet sa femme,
tous deux d'Armentières, demeurant au 1^{er} quartier, rue des Vents
n° 20, âgés de trente trois, et déclaré au 1^{er} quartier
domicile de Pierre Marteau, père Monvoisier, à l'Isle Hamme
d'Armentières, au 1^{er} quartier, auquel acte,
vint Denis Stobie, père avec Louis, lequel a signé
et le Sénat bonamy a déclaré le Sérail le 24 mars
de l'interpellé devant la loi, ayant lecture faite,

Caroline
Maire A.

N^o 19

Marriage
femme
Pierre Louis,
et
Léonie
Majiw
le 24 Avril;

L'an Mil huit cent quatre-vingt huit, le 24 avril à huit heures du
matin, devant Monsieur Félix Augustin, Maire et officier de l'état civil,
de la commune d'Armentières, département de Pas-de-Calais, tout concubin
et femme contractant mariage, à savoir Pierre Louis, femme de Léonie
Majiw, vingt-huit ans, résidant à l'Isle Hamme, lequel a été fait de son acte
le 24 avril au 1^{er} quartier, devant le Maire de la dite commune
de l'Isle Hamme à l'Isle Hamme pour l'assistance de garde
de Louis. En date du premier avril prisent otair, j'offre de garde
de Louis, membre de la légion d'honneur, domicilié au 1^{er} quartier,
Majiw, fils légitime de Pierre Denis, fabien, et de Marie
Assistance de l'Isle Hamme, la femme, demeurant au 1^{er} quartier, la gare
et l'Isle à ci-joint et résidante au 1^{er} quartier d'Avril, née
et dame Marie Léonie Majiw, âgée de vingt-trois ans, née à
Mars dans la commune d'Armentières, fille de Majiw et légitime de Louis Pierre
Léon, gechow, et de Felicie magdalena Larivière, la femme demeurant
au 1^{er} quartier. Le père et mère à ci-joint et résidant au 1^{er} quartier
de l'Isle Hamme, femme de Jean Marie Etouzy, déclaré à la commune
de l'Isle Hamme, le 24 mars, l'an Mil huit cent quatre-vingt
huit, devant le Maire de l'Isle Hamme. En date du premier avril prisent otair, l'autre
part, lorsqu'il nous ont avis de procéder à la célébration du mariage
projeté entre eux, et dont les publications ont été faites devant la
mairie principale porte de l'Isle Hamme, l'autre, la première demandée
vingt-trois Mars dernier, et la seconde le premier avril prisent
otair, à l'heure de midi; par celles publications ont été faites

En la dite Commune de Longis, les dits dimanches vingt et un Mars
 et vingt et deux, présent Monsieur, devant le Notariat à Nous délivré
 par Monsieur le Maire de Longis le date du dix-sept avril, présent
 Monsieur le Maire de Longis le date du dix-sept avril, présent
 Monsieur, aucun opposition au dit mariage Ne Nous ayant été
 signifié, furent dressé à leur registration, après avoir donné
 lecture de toutes les pièces ci dessus mentionnées et du chapitre
 74 du code du droit civil intitulé du mariage, nous demandâmes
 au futur époux, et à la future épouse d'obéir tout ce qui
 pour Mari et femme, chacun deux ayant témoigné
 également et affirmé devant Monsieur le notaire
 que le Père, père Louis Fourrier, et Dame Marie Le Long,
 sont tous deux le mariage, de quoi avons dressé les
 papiers de père Louis Fourrier âgé de soixante ans, oncle
 paternel de l'épouse, Labatut. Nicolas Dominique Fourrier,
 âgé de quarante huit ans, Jardinier, archégalement de Lyon,
 dont dix années de Lyon, demeurant de la dite commune
 de Longis; Jean-baptiste Robiche, âgé de soixante deux ans,
 de Longis; Jean-baptiste Robiche, âgé de soixante deux ans,
 de Longis, oncle maternelle de l'épouse, Jean Louis Martin
 âgé de quarante neuf ans, Maronier, oncle maternelle de
 l'épouse; dont dix années de Lyon, demeurant au dit arrondissement
 de Lyon, et dont quatre années Marie Majinre, lesquels apprirent
 que la dite mairie donna lecture, dont l'épouse avec Nous et
 les parties contractantes, frapte la Mère de l'épouse, la
 Mère de l'épouse, et le Père Jean Louis Martin, qui ont déclaré
 le dix-neufième de l'interrogatoire devant la loi.
 Le tout apres lecture fait, approuvé un troué bon;

A. D. Jérôme Robiche
 Le Long Le Long

N° 20.



Décès

Robastien

Jean baptiste

décédé

le 4 avril;

ann.

N° 21.

Décès

Lorraine

Marie

Marguerite

Eliza

décédée

le 5 avril;

ann.

L'an Mil Sept Cent Trente huit, le quatorze avril, à
 à cinq heures du soir, devant Nous Maire de
 la Commune d'Armentières, officier de l'état civil, tout
 devant les lieux; Jean baptiste Robastien, âgé de
 quarante et un ans, et Denis attanasie Gaubret, âgé
 de vingt trois ans, tous deux témoins Majinre, demeurant
 au dit arrondissement, lesquels Nous ont déclaré qu'ils
 Jean baptiste Sébastien, âgé de vingt trois ans,
 né à l'île d'Amour d'Armentières, département de l'Escaut,
 et de Jean baptiste Sébastien, et de
 Julie leprug la femme tous deux vivants
 demeurant au dit île, est décédé dans l'île au domicile
 de ses parents et Mère, le vingt huit quatre-vingt trois ans
 à Paris, à deux heures de l'après midi, et ont les dictes
 parents avec Nous le présent acte, après lecture faite;
 signé avec Nous le présent acte, après lecture faite;

Nol. Jacques

avril
Maire

L'an Mil Sept Cent Trente huit, le 14 avril, à sept heures du
 matin, devant Nous Maire de la Commune d'Armentières, officier
 de l'état civil, tout devant les lieux, Charles Lorraine
 Dubois, âgé de vingt trois ans, et Louis Baptiste Charente
 âgé de trente un ans, tous deux témoins Majinre, demeurant
 au dit arrondissement, lesquels Nous ont déclaré qu'ils (les Marie
 Marguerite Eliza Lorraine) âgée de vingt quatre
 ans, huit mois seize jours, né à cette Commune département
 de l'Escaut et Mère, demeurant à Meaux, Rue du Marché
 Neuve soixante dix sept, fille de père Nicolas Lorraine
 et de Marie Marguerite quantin la femme, tous deux vivants
 demeurant à l'île d'Amour de cette commune, épouse de
 François Monniot, âgé de vingt trois ans, qui lui survit
 demeurant au dit Meaux, profession de Marquier, est décédé
 dans l'île au domicile de ses parents et Mère le vingt
 quatre mars d'après, à Huit heures du soir

et ont les déclarans signé avec nous le présent acte,
après lecture faite, approuvé et tout chargé;

Chayracier

Carabin
Maire

N^o 22

Dixi

Jacquin
Louise Hippomine
née le
22 avril;

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt trois avril, à huit
heures du matin, devant nous Maire de la Commune
d'Armentières, officier de l'état civil, tout comparaus les deux
puis Louis Frémier, âgé de vingt-huit ans, et Louis
Athanas Jacquet, âgé de vingt-cinq ans, tous deux témoins
Majors demandant audit amonction, lesquels nous
ont déclaré que Louise Hippomine Jacquin, âgée
de vingt-quatre mois, veuve d'Abel Jacquier, né à Châlons-en-
Marne, Commune d'Armentières, département de l'Aisne
et marié, demandant audit fils, fille de Pierre François
Jacquin, et de Louise Marianne Marguerite Louis Jacquier
devenue trois mois vivante, est décédé, et dit fils
au domicile de ses père et mère, puis vingt-deux présent
Mois d'avril, à huit heures du soir, et ont les déclarans
signé avec nous le présent acte, après lecture faite;

Jacquier
Carabin
Maire

N^o 23

Maissonne
Leroy
François Henry
né le
24 avril;

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt quatre avril, à
dix heures du matin, devant nous Maire de la Commune
d'Armentières, officier de l'état civil, est comparue Louis
Marie Jean Pierre Henry Leroy, âgé de trente-quatre
ans, demandant à Abel Jacquier, Commune d'Armentières,
lesquels nous a présenté un enfant de sexe masculin, pris
en son domicile, et dit fils, le jour d'hui vingt quatre
présent Mois d'avril, à deux heures du matin, de
son légitime mariage, avec Denise Monique Leroy
de femme, âgée de trente et un ans, auquel enfant
il nous a déclaré donner les prénoms de (François Henry)



N^o 24
Mariage
Mereve
Jean baptiste
bonnemarie victoire
Marguerite
Joffre

Les dites présentations et déclaration nous ont été faites,
le présent acte devant Louis Charles Chevretot, âgé
de trente-cinq ans, et Charles Dominique Dubois, âgé de vingt-huit
ans, tous deux témoins Majors, demandant audit amonction,
lesquels ont signé avec nous le présent acte et le père de l'épouse
Mars a déclaré sa favorite femme Mme Rigot de laquelle suivant
la loi, le tout après lecture faite;

Chayracier; C.B. Dubois, Carabin
Maire

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le deux mois de Mai, par-là-dont,
Nous fûmes au registre civil, devant nous Maire et officier de l'état civil de
La commune d'Armentières, Canton de Ligny sur Ourcq, arrondissement
de Melun, département de Seine-et-Marne, tout comparaus pour
Contracter mariage Le sieur Jean baptiste Joffre, fils
Marion, âgée de vingt-huit ans, et Mme Rigot, veuve
ne'aurait amonction. Le vingt-trois Mil huit cent deux
Néanmoins ton acte de mariage porte sur nos registres civils,
Majoreve demandant à cette dite Commune; Majoreve
fille légitime de Jean baptiste Marion, Majoreve décédé
au fait amonction, et douze mois Mil huit cent quatre-vingt
Néanmoins ton acte de mariage porte sur nos registres civils,
et de Constantine Virginie Marion sa femme demandant audit
amonction, n'épousant et laissant telle audite Majoreve
d'une part, et Domonelle Victoire Marie Bonnemarie,
âgée de vingt-cinq ans, vingt-cinq mois trois jours, née à Armentières
le vingt décembre Mil huit cent douze épousant ton acte de mariage
porté sur nos registres civils de la dite Commune, Majoreve
et demandant, Majoreve fille de Antoine Bonnemarie, telle telle
demançant audit amonction et de généalogie forte, fétiche, boudin
de femme décédée aussi, et d'appréhension. Le vingt deux octobre
Mil huit cent quatre-vingt six, néanmoins ton acte de mariage porte sur nos registres civils, de la dite Commune, son père et
mère, et le dit Antoine Bonnemarie n'a pas été tenu et contentant
audit mariage d'autre part, lesquels portent décret de
précise à la célébration du mariage projeté entre eux, et
dont les publications ont été faites devant la principale porte
de Notre-Dame Commune Savoir? La première le
dimanche vingt-deux avril, l'ormier, et la seconde le dimanche

vingt Neuf Jardin Mois d'Avril, à l'heure de Matin,
 devant l'officier dudit mariage lequel ayant été signifié,
 faitant droit à leur signature, après avoir donné lecture
 de toutes les pièces à desjardins et Martineau et duchayltre
 siége du siège du Code Civil intitulé "du mariage" nous
 demandé au futur époux, et à la future épouse Mme
 de rester à prendre ce nom de Mari et pour femme chacun
 d'eux ayant déclaré séparément et affirmeramment, nous
 déclarons au nom de la loi, que le sieur Jean baptiste
 Ambroise Marcon, et Demarville, victoire Garmigny
 sont mis par le mariage devoient arros d'affre acte
 en présence de ambroise abel Marcon, âgé de
 quarante et un ans berger, oncle maternelle de l'époux,
 Charles Martin, âgé de soixante et un ans, cultivateur
 à Mi de Pigny. Tous deux témoins de l'époux,
 Louis Tarivien, âgé de soixante dix ans vigneron
 oncle maternelle de l'épouse, et amand garmigny
 âgé de quarante deux ans frère de l'épouse
 Tous deux témoins de l'épouse et dont les trois
 premiers témoins demeurant audit armementier
 et le sieur garmigny, charpentier demeurant à
 Saint Denis, lesquels ayant qu'il leur furent
 fait aussi donne lecture, font togne avec nous et les
 parties contractantes, tranché l'époux, La mère
 de l'époux, Le père de la mère ambroise abel Marcon,
 Lesquels nous ont déclaré le faire scire le sieur
 Léonard Marcon, devant la loi, le tout ayent été fait,
 à la mairie d'Orléans le vingt et un avril Mil

ANNE GARMIGNY *J*
 BOURGEOIS *Baptisé*
 LOUIS MARCON



N° 25.
 Naissance
 vol amable
 adeline,
 née le 18 Mai
 1811

N° 26.
 Mariage
 Marcon
 ambroise abel
 et
 Tarivien
 adeline victoire
 Tarivien
 16 Mai
 1811

1811 huit dixante huit, le vingt Mai, à
 huit heures du matin, devant nous Maire de la
 commune d'armementier, officier de l'état civil, est comparu
 le sieur Jean baptiste victor vol, âgé de quarante et un ans,
 demeurant audit armementier, lequel nous a déclaré et
 présenté un enfant du sexe féminin, né en l'an d'indomble
 audit armementier hier doré present à nos de Mai,
 à huit heures du soir, de son légitime mariage avec
 Marie amable ouverte, sa femme, âgée de quatre-vingtans,
 auquel fut fait il nous a déclaré donner les preuves de
 (amiable adeline) les dites présentation et déclaration
 nous ont été faites en présence des sieurs Jean Tarivien
 âgé de cinquante ans, et de pierre Louis Frémier âgé de
 vingt huit ans, tous deux témoins majeurs, demeurant
 audit armementier, lesquels ont ainsi pris le père et l'époux
 signé avec nous le présent acte, tranché le sieur Jean Tarivien
 qui a déclaré le faire scire le sieur le sieur de la mairie
 suivant la loi, le tout après lecture faite,

vol.

Frémier

Frémier
 Mairie

1811 huit dixante huit, le vingt d'août et vingt, à dix
 heures du matin, par devant nous faitz augustin tarivien
 Maire et officier de l'état civil de la commune d'armementier,
 département de l'ain et marne, sont comparus pour contracter
 mariage, le sieur ambroise abel Marcon, âgé de quarante
 et un ans en Mai; ne a été armementier le vingt huit d'août
 en l'an de la république française, suivant son acte de
 mariage porté sur les registres de cette commune,
 borged y demeurant, majeur fils de Jean baptiste
 Marcon, décédé le vingt trois octobre Mil huit cent
 soixante suivant son acte de décès porté sur les registres civils
 de cette commune, et de Marie anglaise Catherine Colbin,
 sa femme décédée le vingt avril, Mil huit cent quatre-vingts
 suivant son acte de décès porté aussi sur les registres
 civils, épous le premier mariage de Caroline Louise
 Cheron, décédée audit armementier, le douze Juillet Mil

Huist leuit Trente sept Jour suivant son acte de décès porté
 sur nos registres civils de cette commune, et rauif en
 l'isme d'Mariage de adelaide francois & giffroy,
 décédée avant son mariage le premier avnit mil huist leuit
 Trente sept, suivant son acte de décès porté sur nos
 registres civils de cette commune, d'une part,
 Et demoiselle adelaide victoire timolion rebastien, âgée
 de trente ans cinq mois moins trois Jours, née au hameau
 d'Ulysse commune Pormontaine, le 1^{er} Juillet d'année mil huit
 cent sept, suivant son acte de naissance porté sur nos
 registres civils de cette commune, Mononvrière demeurant
 audit Ulysse, Majuine fille de Jacques rebastien,
 décédé audit Ulys le 1^{er} Juillet mil huit leuit Trente ans,
 suivant son acte de décès porté aussi sur nos registres civils
 et de Marie Marguerite bachelet, sa femme demeurant
 audit Ulys, ici présente et lors entante audit Mariage
 d'autre part, Personnes nous ont requis de procéder à l'élébration
 du Mariage proposée entre luy, et dont les publications ont
 été faites devant la principale porte de Notre Mairie, Paris,
 la première le Dimanche 1^{er} Mai, et la seconde le Dimanche
 treize présent mois de Mai à l'heure de midi; aucune
 opposition audit Mariage ne nous ayant été signifiée,
 faisant droit à nos registres, après avoir donné lecture
 de toutes les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre 1^{er}
 du titre du Code civil, intitulé du Mariage, avons demandé
 un élué époux et à la future épouse. Ils veulent se
 prendre pour Mari et pour femme, chacun d'uy ayant
 répondu séparément et affirmativement, Nous déclarons
 au Nom de la loi, que l'Ulys ambroise abel Maron, et
 demoiselle adelaide victoire timolion rebastien, sont
 mis par le Mariage, depuis avons dressé note en présence
 de Jean baptiste otterson âgé de vingt huit ans Mononvrière,
 né en Matinelle d'Eygon, Martin rebastien âgé de vingt
 et un ans, Puthiat au, ami de Eygon, son doux tenans



N° 27.

Naissance
 Cousin
 Denis Joseph.
 Infant Naturel
 Ni le 25 Mai

de Eygon, baptisé Sébastien âgé de trente deux ans, 1700
 Mononvrière frère de Eygon, et de Francis Marten,
 âgé de quarante quatre ans, cultivateur, ami de Eygon,
 tous deux fermiers de Eygon, et tous quatre fermiers Majurs
 demeurant dans cette commune, lesquels ayent obtenu
 In a été aussi donné lecture tout signé avec Nous et les
 parties contractantes Exalte Eygon, Mononvrière la Mère de
 Eygon, Jean baptiste otterson, et baptisé Sébastien lesquels
 Nous ont déclaré ne faire ni faire ni signe de cérémonie
 suivant la loi le tout ayant lecture faite,

Partez François Marten *Cousin*
 Marie *Maire*

Son Mil huit leuit Trente ans, le vingt cinq Mai a fait faire
 ce Sois devant Nous Notion Marie d' la commune Pormontaine
 officier de l'état civil, est femme, Marguerite Martet
 fermière de Léonard au prie des fermiers du Bourg, âgée de
 soixante six ans. Demeurant aussi à Léonard, également
 Nous a déclaré que Marie Madelaine Julie Latini, âgée
 de quarante et un ans, Née et demeurant à cette commune
 fille de Louis Caprice Latini, décédé, et de Marie Martine
 Marting brigand la femme, Demeurant aussi audit annexe
 ville, est accouchée audit annexe son domicile
 à la Mère le 25 Juillet vingt cinq présent moins de trois
 à trois heures de l'après-midi, d'un enfant du sexe
 Masculin, si l'on peut croire, que la dite Marguerite
 Martet nous présente, et aussi enfant elle Nous a déclaré
 donner les prenom de (Denis Joseph) à l'élébration
 et présentation Nous ont été faire en présence des deux
 Louis baptisé charpentier, âgé de Trente vingt ans, et de
 Charles dominique Dubois âgé de vingt trois ans,
 tous deux fermiers Majurs demeurant audit annexe
 lesquels ont signé avec Nous le présent acte ayant lecture
 faite et la dite Marguerite Martet a déclaré à la partie de la
 Mere qu'il fait tout à la loi, approuvé un autre stage.

Marguerite C. P. Dubois, *Cousin*
 Marie *Maire*

N^o 28.

Marriage

Durville

Jean Francois
Lucin,
et
Lourdet.

Marguerite
adèle

C. Trin

+
Madeleine

Parisien
Maire

C. D. Dubois

et un
Parisien
mariette

C. D. Dubois

Le an Mil huit cent trente huit le 1^{er} Juin par devant
Notre Seigneur Jésus Christ; Mairie officielle de l'Etat
Civil de la Communauté d'Orléanais; Département de
Loire et Morvan, tout Loupargues, vous contractez mariage
les sieurs Jean Francois Lucin d'au^s age de trente
huit ans quatre mois. Il a fort^e la veine et Morvan,
le date du 1^{er} Septembre 1838 à la République
française, où il est constaté par l'Extract de son acte
de mariage à Mme Delivré par Mme la Maire de la
dite Communauté de Loupargues. Le sieur Jean Francois
Lucin de la dite Communauté de Loupargues en date du 1^{er}
Septembre Mil huit cent trente huit, devant
par l'Extract de son acte de décès à Mme Delivré par Mme
la Maire de la dite Communauté de Loupargues. En date des trois
Juin Mil huit cent trente huit; deux frères mariés
de Mme Anne Nolin, la femme décédée par dit sieur
le date du deux et Mai Mil huit cent trente deux. Comme
il est constaté par son acte de décès porté Sieur M.
Dugibert civil de cette Communauté le sieur Jean Francois
Lucin gérant et administrant aussi mariage d'un
jeune, et demoiselle Marguerite adèle Lourdet âgée
de vingt ans d'après Mme Nolin à vendredi, le 1^{er}
Juillet Mil huit cent trente huit. Mil huit cent trente
Comme il est constaté par l'Extract de son acte de mariage
à Mme Delivré par Mme la Maire de la dite Communauté
de Loupargues le 1^{er} Juillet Mil huit cent trente huit,
domestique d'aujourd'hui chez le sieur Jean Francois
Lucin d'au^s, fils de Mme de ~~la~~ Jeanne Lourdet.
Décédé audit samedi le deux Juin Mil huit cent trente
deux. Comme il est constaté par l'Extract de son acte de
décès à Mme Delivré par Mme la Maire de la dite
Communauté de Loupargues, le vingt huit Mai Mil huit

1838
1838
20

28
20
18

cent trente huit, et de quarante et Marguerite
totel la femme décédée audit vendredi. Le
vingt huit Mai Mil huit cent trente huit d'après, comme
Il est constaté par l'Extract de son acte de décès à Mme
Delivré par Mme la Maire de la dite Communauté des
vendredi. Le vingt huit Mai Mil huit cent trente huit.
Pacte joint. Lesquels nous ont obligés de procéder à la
célébration du mariage par les autres lieux, et dont la
publication ordonnée faites devant la principale porte
de Notre Dame paroisse les dimanches vingt et vingt et
Mai derniers à l'heure de Midi; auquel opposition audit
Mariage le Mme ayant été signifiée, faisant droit
à leur séparation; après avoir donné lecture de toutes
les preuves de la Maitresse et du chasteby le 1^{er} du
litter de l'ordre civil, intitulé du mariage, avons
demandé au futur époux, et à la future épouse s'il
veulent se prendre pour Mari et pour femme, chacun
d'eux ayant déclaré l'entier et affectueusement
Mme déclarons au Mme de Loupargues que le sieur Jean
Francois Lucin d'au^s et demoiselle Marguerite adèle
Lourdet sont unis par le mariage; Les deux ont
déclaré qu'il est issue de leur union avant le présent
mariage, trois enfants, un du sieur Mascalini lequel
est décédé, les deux autres du sieur Félix, nées tous
deux audit sieur au domicile dudit sieur Lucin Jean
Francois d'au^s, la première le onze octobre Mil
huit cent trente quatre Mme Lucile Durville
la seconde le le vingt quatre Mars Mil huit cent
trente huit Mme et une autre Durville, les deux
encore vivants, qui ils reconnaissent et l'assurent pour
leur appartenance qu'ils entendent les légitimes. Comme
de fait de la légitime par le présent acte, a donc
Nous les deux avors donné acte; depuis avors dressé
acte la présence de Jean Francois Lucin, âgé de

quarante sept ans, borges demeurant à Wagnilly
frère de l'Yves 2^e Jean Baptiste Darn, âgé de
quarante six ans, borges demeurant à Gessigny.
Philippe, frère de l'Yves, témoin de l'Yves et
du département de l'Yonne et Marne et gabriel
Hervé Hervé âgé de quarante deux ans borges
ami de l'Yves, et Charles dominique Dubois âgé
de vingt trois ans, ami de l'Yves, tous deux
temoins de l'Yves et deux autres demeurant
en cette dite commune d'Armentières et tous quatre
temoins moyens, lesquels ayant que il leur l'a été
aussi bonheur lecture à la veuve Dubois signée
Hervé, et l'Yves, le père de l'Yves, et les trois
autres témoins Jean François d'Yves Jean Baptiste Darn
et Hervé, nous ont déclaré ne savoir lire et
signer, par l'interpellé suivant la loi, de tout
ce qu'en lecture fasse approuvé la veuve Dubois
vingt et deux témoins borges.

C.D. Dubois,

Caroline
Maire

N^o 29.

Désiré

Cousin
Denis Joseph
6 Juin

Sur Mil huit cent trente huit, le 1^{er} Juin à trois
heures de l'après midi, devant Nous Maire de la
commune d'Armentières, officier de l'état civil,
tout compris la veuve Denis athanasie Jacquot
âgée de vingt six ans, et Louis Bonnamy âgée de
quarante ans, tous deux témoins moyens, demeurant
dans l'assentiment desquels nous
ont déclaré que Denis Joseph Cousin âgé de
douze ans, né en cette commune l'Yonne et Marne
y demeurent; fils naturel de Marie Madelaine
Julie Cousin, vivante demeurant dans l'assentiment
et déclaré au domicile de sa Mère à l'Yonne
le présent mois de Juin à deux heures de
l'après midi et à la veuve Jacquot signé

N^o 30

Mairie
paillard
François
né le 11 Juin

Sur Mil huit cent trente huit, le douzième, à l'heure de
midi, devant Nous Maire de la commune d'Armentières,
officier de l'état civil, tout compris la veuve paillard
Leonard, âgée de vingt six ans, demeurant au hameau d'Urs
la Meldelette commune d'Armentières, lequel Nous a présenté
un enfant du nom de Mascarin, né en son domicile audit
M. hier au présent mois de Juin, à une heure du
soir d'un légitime mariage avec Geneviève liée en
mariage, la femme âgée de vingt et un ans, auquel
enfant M. Nous a déclaré donner les prénoms de
(François) à cette présentation et déclaration Nous
ont été faites la présence des veuve Jacquot et Louis
âgée de quarante et un ans, et la veuve Bonnamy, âgée
de trente deux ans, tous deux témoins moyens, demeurant
dans l'assentiment desquels ont signé avec Nous
le présent acte; excepté le père de l'enfant, et la veuve
Bonnamy qui ont déclaré ne savoir faire la signe
de l'interpellé suivant la loi, Le tout approuvé
faire

Jacques

Caroline
Maire

N^o 31.

Désiré

Gentil
Eugenie
Sophie
né le 18 Juin

Sur Mil huit cent trente huit le 1^{er} Juin à trois
heures de l'après midi, devant Nous Maire de la commune
d'Armentières, officier de l'état civil, tout compris la veuve
Louis Bonnamy, âgée de trente deux ans, et Louis
Joseph Chaffrelet, âgée de trente trois ans, tous deux
témoins moyens, demeurant en cette dite commune

Lesquels Nous ont déclaré que Eugénie Sophie
 Gentil, âgée de trois Mois de huit Jours, Née à Paris
 inscrite à la Mairie du quatrième arrondissement devant
 le boulletin d'Notoriété Monsieur Félix, déclarant de la même
 Demourant en Normandie à l'Isle du Malouer Commune Normandie
 Soeur fille de Armand Adrien Gentil et de Louise Eugénie
 Dubois sa femme, tous deux vivants demourant à Paris
 Rue de Marbeaude Mauvres n° 117 Doy. est décédée
 audit lieu au domicile du sieur Nicolas Viby pour
 Mauvrie le vingt huit à une heure de la matin et
 ont les déclarant signé avec Nous le présent acte. Excepté
 le sieur Pierre Bommay qui a déclaré la mort à son père
 Si signé de la personne suivant la loi Le tout
 après lecture faite.

Il^e 97.

Marriage

S. ay Denis

François Bourdant

et

Sebastien Alexandre

Redinde

meilleur

17 Juillet

l'an mille

+

en date du vingt

Novembre Mil huit

Cent huit devant

Portrait de son acte

de Naissance à Paris

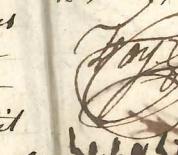
Sebastien Gosselin

le Maire de la Commune

sudit Beauchef. Pudate

du bon présentation

de Faubert;



Redinde

Fais

Mauville

Sebastien



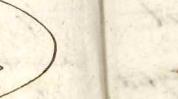
Redinde

maire



Redinde

maire



Redinde

maire



Redinde

maire



Redinde

maire



L'an Mil huit cent quatre-vingt le dix-sept Juillet,
 par devant Monsieur Gaston Maire, officier de l'état
 civil de la commune d'Armentières, département de Seine-et-Marne
 dont l'acte de mariage, le sieur Denis François
 Bourdant gay, âgé de vingt-huit ans, né en la commune
 de Beauchef, batteur et orfèvrerie de l'orfevrerie, département de
 Seine et Marne; substitut demeurant au hameau d'Elle commune
 d'Armentières, Majorat fils légitime de Jean François gay,
 Marouvier, sieur dit Beauchef en date du vingt deux Mil huit
 Cent quatre-vingt, ayant fait de son acte de mariage à Paris
 devant monsieur le Maire dit Beauchef en date du vingt
 deux mois de Juillet, et de madame Rose Louis, sa femme, demeurant
 au vingt deux Mil huit, et ayant contracté et consentant audie mariage dans
 part, et demoiselle Sébastien et Claude Sébastien, âgée de vingt
 ans Mois, Née audie Armentières en date du vingt deux
 Mil huit cent dix-sept devant son acte de naissance porté sous
 nos registres le vingt deux commune d'Armentières demeurant
 chez son père et Mère audie Isle, celle Madame de Jaquer
 juire-félix Sébastien batteur et de Marie François et Claude
 Gay, sa femme, demeurants audie Isle, les deux Mère
 et père et consentants audie mariage d'autre part,
 lesquels monsieur Gay a procédé à la célébration du mariage
 proposée entre eux, et dont les publications ont été faites devant
 la principale porte de Notre Maison Communale, par la première
 dimanche premier Juillet et la seconde le huit dudit juillet
 Mois de Juillet, à l'heure de midi, aucun opposition audit mariage
 ne nous ayant été signalée, devant droit à leur requérition,
 après lecture dudit acte devant les juges de ce conseil municipal
 et du chapitre dix du titre du Règlement institué des mariages,
 devant devant le futur époux, et à la future épouse, si elle
 veulent de prendre pour Mère et père femme, devant d'les
 ayant également approuvé et affirmer au contraire, Nous déclarons
 au Nom de la loi que le sieur Denis François Bourdant gay,
 et demoiselle Sébastien et Claude Sébastien, sont pris
 pris le mariage devant nous dressés en présence des
 sieurs Louis Charler Gay, âgé de soixante-trois ans, Marouvier
 demeurant en la commune de Beauchef, ouche paternelle de l'époux.

andré Louis Sébastien ayé de quarante sept ans, père et
demeurant à Montangault Commune de Pouilly-en-Auxois,
pere germinal de l'Yonne trois deux témoins de l'Yonne
 domicilié dans le département de Seine et Marne; père,
 Sébastien, âgé de quarante deux ans, ouïe paternelle de l'Yonne,
 Casimir François Sébastien, âgé de trente quatre ans, ouïe
 paternelle de l'Yonne, trois deux témoins de l'Yonne, l'attirant
 demeurant à dit. quai Sébastien, à Villers les Dombes commune
 de Longis, Seine et Marne, et le Sieur Casimir Sébastien domine
 tant aussi l'Yonne, et tous quatre témoins Majeure, lesquels
 ayant qu'il leur fut fait aussi donne lecture l'ont signé
 avec Moi, et les parties sont restées égales la partie de
 l'Yonne, la Mère de l'Yonne, le Sieur Pierre Sébastien et Casimir
 François Sébastien, lesquels Moi ont déclaré le service écrit
 de l'interpellé devant la loi, et l'ont après lecture fait
 approuver par mon bon;

Pierre François Sébastien
 Sébastien

Casimir François Sébastien

H. 34.

Maisance
 p'mon
 n'générable
 n'le 16 Juillet

Le au Mil huit tout trente sept, le dix sept Juillet à
 huit heures du soir, devant Moi Marie Maire de la
 Commune d'Armentières, officier de l'état civil; est comp-
 arue le Sieur Ambroise Marie Alphonse Simon, âgé de
 trente trois ans, demeurant audit arrondissement, lequel Moi
 a présenté un enfant du sexe Masculin, né le Son
 Dimanche, hier Soixante et un Mois de Juillet, à huit heures
 du Soir, de son légitime Mariage avec Marie Clémentine
 Moi Marie, sa femme, née de trente deux ans, auquel
 instant il a été présent et déclaré devant les personnes de l'Yonne
 assable, l'acte d'inauguration et déclaration Moi ont
 été fait en présence des deux, Denis Mathieu Jacquot,
 âgé de vingt six ans, et de André Dubois, âgé de
 quarante deux ans, tous deux témoins Majeure.

remueraient audit arrondissement, lequel a été
 signé avec Moi, le présent acte, et le gare
 de l'état civil Moi a déclaré le service écrit
 de l'interpellé devant la loi, le tout après lecture faite,

Jacques
 André Dubois

Casimir
 Maire

H. 35.

Dire
 gomot
 jacquette
 Jacquot,
 Denis
 Mathieu
 Dubois

Le au Mil huit tout trente huit, le vingt quatre Juillet
 à huit heures du matin, devant Moi Maire de la Commune
 d'Armentières, officier de l'état civil, tout comparut
 le Sieur Louis Babil Charpentier, âgé de trente cinq ans,
 et Denis Mathieu Jacquot, âgé de vingt six ans, tous
 deux témoins Majeure, déclarant en cette dite Commune
 que Moi ont déclaré que, lequel Moi, le vingt gomot,
 ayant été nommé Maire, le vingt quatre Juillet, a été
 nommé à l'arrondissement de Seine et Marne,
 et de l'arrondissement de l'Yonne, et de la ville de Troyes,
 Denis Mathieu, son femme, tous deux vivant; est décédé
 n'auoit arrondissement au domicile des ses père et mère, hier
 vingt trois présent Mois de Juillet, à dix heures du Soir;
 Il a été déclaré devant Moi le présent acte, après
 lecture faite,

Denis Mathieu Jacquot Casimir
 Maire

H. 36.

Maisance
 Sébastien
 François
 Casimir
 n'le 6 aout

Le au Mil huit tout trente huit, le six aout à quatre heures
 de l'après midi, devant Moi Maire de la Commune d'Armentières,
 officier de l'état civil, est comparue Le Sieur Casimir Sébastien
 âgé de trente cinq ans, l'attirant à l'Yonne Commune
 d'Armentières, lequel Moi a présenté un enfant du sexe Masculin
 né le six aout à l'Yonne, il a été présent Moi, à
 cinq heures du matin de son légitime Mariage avec Louise
 Victoire, gout sa femme, âgée de vingt quatre ans.

auquel instant il nous a déclaré donner les présommes des
Cerimoniales suivants & lesdites présentation et déclaration
Nous ont été faites en présence des deux Jeunes baptiste
Victor vol, âgé de quarante quatre ans, et de Denis attorney
Jacques, âgé de vingt sept ans. Tous deux témoins & Majeurs
Demeurant audit arrondissement, lesquels ont signé avec Nous
le présent acte, et le père de l'enfant nous a déclaré devant
Notre Seigneur Jésus Christ l'interpellé devant la loi, tout après
lecture faite;

vol. Jacques

Cerisier
Maire

N^o 27.

Maisance

Cousin

xavier prudent

10 aout
mairies

Le au Mil huit tant toute huit, le dix aout à une
heure du matin, devant Nous Maire de la Commune
d'arrondissement, officier de l'état civil, est venu faire
Le Sieur Louis Paulot garde Cousin, âgé de trente trois
ans, Demeurant audit arrondissement, tel que Nous a présenté
me enfant du sexe masculin né le dix d'août d'aujourd'hui
Tard hier dix aout à deux heures du matin de l'an
légitime mariage avec Victoire Prudente Messy, femme
âgée de vingt trois ans, auquel enfant il nous a déclaré
Donné les présommes de Xavier prudent & lesdites présentation
et déclaration Nous ont été faites en présence des deux
Louis Bonamy, âgé de quarante et un ans, et de Jacques
André Dubois, âgé de quarante deux ans, tous deux témoins
Majeurs Demeurant audit arrondissement, lesquels ont les
Sieurs Dubois et le père de l'enfant signé avec Nous
le présent acte, et Le Sieur Bonamy a déclaré Me
Barrois Notaire Me signé de l'interpellé devant la loi
Le tout après lecture faite;

andré dubois
cousin

Cerisier
Maire

N^o 28

Dicier

Couzy Louis

12 aout
mairies

Le au Mil huit tant toute huit, le douze aout à six heures
du matin, devant Nous Maire de la Commune d'arrondissement
officier de l'état civil, tout comprenant les deux Charles

Dominique Dubois, âgé de vingt trois ans, et germain
fils de Molin, âgé de quarante trois ans, tous deux
Témoin & Maistre, demeurant audit arrondissement, lequel Nous ont
déclaré que, Auguste Louis Couzy, âgé de vingt Mois
dix huit jours, fils à paris, département de la Seine,
Mairie du Septembre arrondissement de la cité ville de
Paris, Maire des Noirs Maires vingt sept, demeurant
en Maurice arrondissement département de Seine et Marne,
fils de Charles Joseph Couzy châtelain et de Julie
anglaise Hardig, de l'avenue, tous deux résidant
demeurant audit paroisse, Rue et Mairies que de la
Est décédé audit arrondissement au domicile de cet habitant
géné Mourries le Jeudi huit quatre heures du matin
et ont les déclarans signé avec Nous le présent acte, après
lecture faite;

f G Molin C. D. Dubois Cerisier
Maire

N^o 29.

Dicier

vol amable

adelinde

19 aout

Le au Mil huit tant toute huit, le dix Neuf aout à Phare
de l'île, devant Nous Maire de la Commune d'arrondissement
officier de l'état civil, tout comprenant les deux Charles
Louis, âgé de vingt sept ans, et Guyet Dupuis, âgé des
vingt Neuf ans, tous deux témoins Majeurs Demeurant audit
arrondissement, lesquels Nous ont déclaré que Amable Adeline
vol, âgée de trois mois sept jours, née le cette commune
d'arrondissement de Paris et Mairies que de la
Jean baptiste Victor vol, âgé de quarante deux ans, et de Marie
amable ouverte, la dernière, tous deux résidant, est décédé
audit arrondissement du domicile de ses père et Mère le Jeudi huit
dix aout présent alors dans, à huit heures du matin, et ont les
déclarants signé avec Nous le présent acte, après lecture faite;

Jacques
Cerisier

Cerisier
Maire

N^o 30

infant n°

Paulie

21 aout

Jacques

cousin

Le au Mil huit tant toute huit, le vingt deux aout à une heure
propre Mairies, devant Nous Maire de la Commune d'arrondissement
officier de l'état civil, est venu faire Le Sieur Louis Auguste
Victoire Couzy, âgé de quarante trois ans, Demeurant à
Me Barrois arrondissement, tel que Nous a déclaré que
Théodore Guyot, sa femme, née des quarante ans, est veuve
marié avec lui en son domicile, née vingt et un de C Mairies à Me
heures du soir, d'un enfant du sexe masculin, qui Nous

à été présente dans cette; la dite déclaration a été faite en
présence des sieurs Louis Grévin, âgé de vingt neuf ans,
et de Lambert Poulin, âgé de trente trois ans, tous deux témoins
Majeurs, dénonçant audit armementier, lesquels ont signé avec
Nous le présent acte, et le père du Stefanot Nous a déclaré Ne
Avions pas vu Nous le signe de la intégrité Majeure toutefois le tout après
lecture faite;

Clairette
Grévin

Carolin
Maire

M. 1. 1.

Décret

personne
Julie honoreuse

Sur Mil huit cent quatre-vingt-huit, le premier Septembre à sept
heures du Matin, devant nous Maire de la Commune
D'armementier, officier de l'état civil, tout comprenant les

1. Septembre
en

Julie honoreuse, Louis Grévin âgé de vingt neuf ans, et devant
François Larivière, âgé de quarante sept ans, tous deux
Témoins Majeurs dénonçant audit armementier, lesquels
Nous ont déclaré que Julie honoreuse pocheron, âgée de
trente huit ans quinze jours, née à Paris Département
de la Seine, Maire du Châtelaine arrondissement, dénonçant
en Nouvelle-Aquitaine à l'île Commune D'armementier,
fille de Jean Henry pocheron, et de Cécile adeline Ratelle
pocheron, tous deux témoins dénonçant audit Paris
D'armementier aux belles Mme D. Et Félicité audet île
au domicile du sieur Etienne Thibierge, le Jour d'hui à sept
heures du Matin, et à la Salle d'armementier signé avec Nous
le présent acte, et la Salle d'armementier artisan Nous a déclaré
Ne Savoir pas le signe de la intégrité Majeure toutefois le tout
après lecture faite;

Grévin

Carolin
Maire

M. 1. 2.

Décret

Habitation

Carolin

L'an Mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt quatre Septembre
à sept heures du Matin, devant nous Maire de la Commune
D'armementier, officier de l'état civil, tout comprenant les
Felicie Theodore Larivière, âgée de trente ans, dénonçant
ne le fait à sept

armementier, tel que Nous a présenté un enfant du sexe

Natalin, né le Jour d'hui à sept heures du matin à
Mélanie Larivière, sa femme, âgée de trente cinq ans;
Magnifique enfant il nous a déclaré nommé les p, enfants de
(Séraphin) bâton présentation et déclaration Nous ont été faits
81 présente des sieurs Charles dominique Dubois âgé de vingt
trois ans, et de Charles Robiche, âgé de vingt huit ans, tous
deux témoins Majeurs, dénonçant audit armementier, lesquels
ont signé avec Nous le présent acte, et le père des Stefanot Nous
a déclaré Ne Savoir pas le signe de la intégrité Majeure toutefois
après lecture faite.

Robiche

C. D. Dubois

Carolin
Maire

M. 1. 3.

Décret

Enfant né
sans visage

Charles

Matin

1. octobre

M. 1. 4

Décret

Felicie

du 1. octobre

L'an Mil huit cent quatre-vingt-huit, le premier octobre à sept heures
du Soir, devant Nous Maire de la Commune D'armementier,
officier de l'état civil, tout comprenant le sieur Charles Basile Louis
Chapentier, âgé de trente cinq ans, instituteur, dénonçant
armementier, tel que Nous a déclaré que Marie Gagnon
sa femme, âgée de vingt huit ans, est accouchée dudit
enfant, du nom d'enfant le Jour d'hui le premier octobre à
trois heures de l'appel Matin. Un enfant du sexe Masculin
que Nous a été présenté sans visage. La dite déclaration a été
faite en présence des sieurs, Jacques André Dubois, âgé de
quarante deux ans, et de Pierre Denis Robiche, âgé de trente
trois ans, tous deux témoins Majeurs dénonçant audit armementier,
lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec Nous
le présent acte, après lecture faite;

Robiche

Chapentier

Carolin
Maire

L'an Mil huit cent quatre-vingt-huit, le premier octobre à huit heures
du Soir, devant Nous Maire de la Commune D'armementier,
officier de l'état civil, tout comprenant le sieur Charles Louis
Chapentier, âgé de trente cinq ans, et Charles dominique
Dubois âgé de vingt trois ans, tous deux témoins Majeurs
dénonçant audit armementier, tel que Nous a déclaré que
felicie Larivière, âgée de sept jours, n'a pas été baptisée, et Marie
y dénonçant, tel que Theodore Larivière, et de Marie Madeline
Mélanie Larivière de femme tous deux vierges; est décédé

motif d'incertitude au domicile de ses père et Mère en
Tours l'an à six heures du Soir, et ont les déclarations signé
avec Nous le présent acte, après lecture faite,

Charpentier

C. B. Dubois

Carabin
Maire

N.° 45

Dicier

Le Roy.

Louis

Honorine

Sicile de Sotthe

Marie

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt octobre, à huit heures
du Matin, devant Nous Maire de la Commune d'Armentières,
officier de l'état civil, tout l'après-midi, les deux témoins François
Nobliche, âgé de soixante-dix ans, et Louis Bonamy,
âgé de quarante et un ans, tous deux témoins Majeur,
Benedicent à l'avenir, que Nous ont déclaré que
Louis Honorine Le Roy, âgée de quatre-vingt-trois Tours
née à Paris Département de la Seine, y demeurant, fille
de Louis Honorine Le Roy, Gantier et de Louis Aimé Nobliche,
ta femme, tous deux morts, demeurant à Paris, Rue des
Archets Nᵒ 1000, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.
au domicile du Sieur Pierre Jules Nobliche, à Tours l'an
vingt octobre à deux heures du Matin, et ont les déclarations
signé avec Nous le présent acte, excepté le Sieur Bonamy
qui a déclaré le Sieur Pierre M. Riguer de l'interpellé
avant la loi, après la lecture faite,

N.° 45

Maisance

Gardon

Stanislas

Bonamy

Le Bourg

1838.

+
armentière

Carabin

Maire

N.° 46.

Robiche

Dicier

Jacquet

Louis armant.

Sicile

7. 8. 1838

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le sept octobre à l'heure
de midi, devant Nous Maire de la Commune d'Armentières,
officier de l'état civil, tout l'après-midi, les deux témoins
Charles Charpentier, âgé de trente-cinq ans, et Louis
Bonamy, âgé de quarante et un ans, tous deux témoins
Majeur, demeurant dans la commune, lesquels Nous
ont déclaré que Louis armant Jacquet, âgé de trois
ans sept mois d'après l'heure de l'armant, Département
de Seine et Marne, y demeurant, fils de Louis Modeste
Jacquet, et de Marie Virginie Brigitte Farrelle
ta femme, tous deux vivants, a été déclaré madame
armentière, au domicile de ses père et Mère, aujourd'hui
à sept heures du Matin et ont les déclarations

signé avec Nous le présent acte, excepté la Seine
Bonamy, qui a déclaré le Sieur Gérard
Riguer de l'interpellé pendant la loi, après lecture faite,

Charpentier

1838.

Carabin
Maire

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le sept heure du
soir, devant Nous Maire de la Commune d'Armentières, officier
de l'état civil, tout l'après-midi, le Sieur François Stanislas Simon, père
de vingt-sept ans, demeurant, ayant Nous déclaré un enfant de sexe
Masculin né en son domicile à Tours l'an onze Novembre à huit heures
du Matin, de son légitime mariage avec Marie Augustine Jamme,
sa femme, âgée de vingt-cinq ans, auquel enfant il nous a déclaré
dominé les prénoms de Stanislas Gaudreau; les dates présentation
et déclaration Nous ont été faites en présence des deux témoins
Nobliche, âgé de soixante-cinq ans, et de Jean Stanislas, âgé de
quarante-huit ans, tous deux témoins Majeur demeurant audit
Armentières, longtemps ont ainsi pris le rôle de l'enfant, Riguer avec
Nous le présent acte, excepté le Sieur Jean Stanislas, qui a déclaré
le Sieur Pierre M. Riguer de l'interpellé l'avant la loi, après
lecture faite, approuvé par Stanislas Gaudreau bon

Stanislas Gardon

Stanislas Gardon

Robiche

40 BICHE

N.° 48.

Maisance

Ribartien

Pauvert

Edouard

né le 26. juillet

1838.

+
armentière

Carabin

Maire

L'an Mil huit cent quatre-vingt, le vingt-sept novembre à huit
heures du Matin, devant Nous Maire de la Commune d'Armentières,
officier de l'état civil, tout l'après-midi, le Sieur Laurent Edouard
Ribartien, âgé de trente-deux ans, demeurant au hameau de l'Her
commune d'Armentières, lequel Nous a déclaré un enfant de
sexus Masculin, né en son domicile le vingt-sept juillet de la Mois à
l'heure de l'armant de l'année, âgée de trente trois ans, auquel
enfant Nous avons déclaré domine les prénoms de (Laurent Edouard)
Ribartien de l'herme, âgée de trente trois ans, et de la
petites présentation et déclaration Nous ont été faites en présence
des deux témoins, âgés de trente-cinq ans, tous deux témoins Majeur,
charpentier âgé de trente-cinq ans, et à la fin chargé de
demeurant audit Armentières, et à la fin chargé de
signé avec Nous le présent acte, et le Sieur Simon

avoir que le père de l'enfant devant déclaré Ne savoit écrire
ni signé de l'intercalle suivant la loi; et tout après lecture
faite;

Charpentier

Cousin
Maire

N^o 19.

Naissance
Sebastien

victor

N^o b 26. gbre

Jumeau avec
la surnomme à la date
naissance

S'an Mil huit cent quatre huit, le vingt sept Novembre à huit
heures du matin, devant Nous Maire de la Commune d'Armentières, officier
d'Etat civil; est nommée le nom Laurent Edward Sebastian, âgé
de quatre-vingt ans, demeurant à l'île, hameau d'Armentières, ayant
lorsqu'il a présenté son enfant du sexe Masculin né En son domicile
hier vingt six de ce Mois, à quatre heures de l'après-midi, de son
légitime mariage avec Louise germaine Sebastian, sa femme
âgée de trente trois ans; auquel enfant il Nous a déclaré
donné les prénoms de (Victor) André présentation et déclaration
Nous ont été faites en présence des deux Charles Dominique
Dubois âgé de trente quatre ans, et de Jeanne Germain Molin,
âgée de quarante cinq ans, tous deux témoins Majeurs
Demeurant audit armentières, lesquels ont signé avec Nous
le présent acte, et le père de l'enfant Nous a déclaré ne
savoir signer ni signé de l'intercalle suivant la loi le
tout après lecture faite

Molin
Maire

C. D. Dubois

N^o 20

Décès

Sebastien

victor

décédé le

30. gbre

anniversaire

S'an Mil huit cent quatre huit, le premier Décembre à huit
heures du matin, devant Nous Maire de la Commune
d'Armentières, officier de l'état civil; est nommée
ses deux Louis Bonamy, âgés de quarante et un ans
et Guyne André Dubois, âgés de quarante-deux ans,
tous deux témoins Majeurs Demeurant audit armentières
Lesquels Nous ont déclaré que l'enfant Sébastien, âgé
de quatre-vingt ans, né En cette commune, Département
de l'Ain et Nommé, y demeurant, fils de Laurent
Edward Sébastien, et de Louise germaine Sébastien,
sa femme, tous deux vivants, est décédé, au hameau
d'Île la Commune d'Armentières, au domicile de ses

pere et Mere, audit île, hier trente Novembre
à huit heures du soir, et à la veille Dubois
Déclarant, signé avec Nous le présent acte et Le
Sieur Bonamy a déclaré Ne Savoir écrire Ni signé
de l'intercalle suivant la loi, après lecture faite;
Officier 2016. 11. 22. Attesté par
André Dubois

Cousin
Maire

Table alphabétique des actes de Naissance,
Mariage, et décès, contenue au présent
registre;

Naissance

page - Acte

- | | | |
|-----|--------------------------------|------------|
| 12. | - Cousin Denis Joseph. | 29. Mai |
| 16. | - Cousin Xavier prétendant. | 10. aout |
| 7. | - Duru Rose amie. | 26 Mars |
| 14 | - gomot hyacinthe Ernest. | 14 Juillet |
| 7 | - Lepage berthut françoise. | 28 Mars |
| 9 | - Le Roy françois Henry. | 21 aril |
| | - paillard st francis. | 11 Juin |
| 18 | - pinçon Eugène assable. | 16 Juillet |
| 19 | - pinson Stanislas laurent. | 11. gbre |
| 18 | - Robiche charles, docteur. | 9 Mars |
| 16 | - Sébastien francois Léonard. | 6 aout. |
| 19. | - Sébastien Laurent Edward. | 26. gbre |
| 6. | - Sébastien victoire Hortance. | 26 gbre |
| | | 23 Mars |

page 106
Acte des actes de Naissance

17. Parfait felix 24 Sept.
terrine de françoise augustine aléandrine 19 Février
vol amable adeline 12 Mai

Mariage

12. Drou Jean françois Lucin, et
Lourdet Marguerite adeline 6 Juin
19. Gay Denis françois Constant, et
Sebastien aléandrine adeline 17 Juillet
8. Grimaire pierre Louis, et
Le Long Marie 4 avril
11. Marcon ambroise abel, et
Sebastien adeline victoire thionne 16 Mai
10. Marcon Jean baptiste Thodore, et
Oppenany victoire Amérie 9 Mai
7. Mery Rose françoise amable, et
Marilien louise Thérèse 30 Janvier
2. Prevost Louis Joseph, et
Sebastien adeline aléandrine 25 Janvier

Décès

6. Canapte Marie françoise 20 Mars
cheron françoise désiré 28 Janvier
13. Cousin Denis Joseph 18 Janvier

page 106
Acte des actes de Décès

14. gmelin Marie elisa Eleonore 14 juillet
gautier eugenie Josephine 18 Juin
goonet hyacinthe Ernest 23 Juillet
grandelet blanche eugentine victoire 20 Mars
grury auguste Louis 12 aout
Jacquet Louis armand 7. aube
Jaquin Louis hyacinthe 22 avril
Le Roy Louis honore 9 aube
Marteau Louis diane victoire 2 aril
ottent auguste Ernest 11 Mars
Molin Julie dolph 1 Sept.
percheron Julie honore 22 Janvier
renaud Jean baptiste 13 Mars
nobiche auguste honore 27 Janvier
Sebastien adeline louise oblige 4 aril
Sebastien Jean baptiste 17 Janvier
Sebastien Julie baptiste 30. aube
Sebastien victor 1. aube
Parfait felix 1. aube
Prevost terrine Marie Marguerite elisa 8 aril
vol amable adeline 19 aout
Infant née Louise 1. aube
charpentier 21 aout
Jaquin 22 aout
Coffre véritable ayant appartenu à la paroisse de la commune de Montigny le huit Janvier Mil huit cent trente deux (Signature)

a de
Monseigneur
Fruit
Mariage
Visitation
offertion
de
ture
et
uent
le la
dictome
scie
et age
tre de
tand
des
le
génie
se
sue
grie
rule
wabat
mec